

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01406

Numéro SIREN : 392 085 361

Nom ou dénomination : 2B DESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/023776

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... DE TOULOUSE**

Date : 13/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/023776**
n° de gestion : **1993B01406**
n° SIREN : **392 085 361 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 13/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2B DESIGN
37 Rue Croix Baragnon 31000 TOULOUSE

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



EXEMPLAIRE
POUR GRETTE

Désignation de l'entreprise : Société 2B DESIGN Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
 Adresse de l'entreprise : 37 RUE CROIX BARAGNON 31000 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent* : 12
 Numéro SIRET* : 3 9 2 0 8 5 3 6 1 0 0 0 3 9 Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le,		N-1	
				31/12/2019		31/12/2018	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 068	3 488	4 580	1 880	
	Fonds commercial (1)	AH	231 723		231 723	231 723	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				3 000	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	82 906	72 483	10 423	14 473	
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CB					
	Autres participations	CC					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
	Autres immobilisations financières*	BH	7 507		7 507	7 507	
	TOTAL (II)	BJ	330 203	75 971	254 232	258 583	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT	656 316	98 995	557 321	541 478	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 597		6 597	11 334	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	207 707	5 224	202 483	214 348	
	Autres créances (3)	BZ	243 816		243 816	297 905	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
	Disponibilités	CF	196 327		196 327	109 018	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	19 542		19 542	25 290	
	TOTAL (III)	CJ	1 330 305	104 219	1 226 086	1 199 373	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 660 509	180 190	1 480 318	1 457 955		
Renvois : (1) Dont droit au bail		28 965	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(0)	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété :			Stocks :			Créances :	

Copie certifiée conforme

BILAN - PASSIF avant répartition

2

Désignation de l'entreprise : Société 2B DESIGN

Nant *

		Exercice N		Exercice N-1	
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :72.520.....)		72 520	72 520	72 520	72 520
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		247 480	247 480	247 480	247 480
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK			
Réserve légale (3)		7 252	7 252	7 252	7 252
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1			
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		EJ	74 853	74 853	72 445
Report à nouveau					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		81 457	81 457	82 408	82 408
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées *					
TOTAL (I)		483 561	483 561	482 105	482 105
Produit des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
TOTAL (II)					
Provisions pour risques					
Provisions pour risques et charges		47 000	47 000	47 000	47 000
TOTAL (III)					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			108 540	114 525	114 525
Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs		EI			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			170 833	135 630	135 630
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			538 825	491 759	491 759
Dettes fiscales et sociales			127 935	91 944	91 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes			3 624	94 993	94 993
Compte régul.					
Produits constatés d'avance (4)					
TOTAL (IV)		949 757	949 757	928 851	928 851
Ecart de conversion passif *					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		1 480 318	1 480 318	1 457 955	1 457 955
Ecart de réévaluation incorporé au capital					
Réserve spéciale de réévaluation (1959)					
Ecart de réévaluation libre					
Réserve de réévaluation (1976)					
Dont					
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital					
(2) Ecart de réévaluation libre					
(3) Réserve de réévaluation (1976)					
(4) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					
(6) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		947 238	947 238	1 038 547	1 038 547
(7) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					
(8) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					
(9) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					
(10) Réserve de réévaluation (1976)					
(11) Ecart de réévaluation libre					
(12) Réserve spéciale de réévaluation (1959)					
(13) Ecart de réévaluation incorporé au capital					
(14) Ecart de conversion passif *					
(15) TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		1 480 318	1 480 318	1 457 955	1 457 955

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société 2B DESIGN				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 097 302	FB		FC	2 097 302	2 371 920	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 097 302	FK		FL	2 097 302	2 371 920	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	128 452	4 582	
	Autres produits (1) (11)					FQ	69	137	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 225 823	2 376 639
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 265 307	1 545 955	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(21 167)	(52 252)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	448 260	445 815	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 102	10 026	
	Salaires et traitements*					FY	231 827	181 694	
	Charges sociales (10)					FZ	74 203	66 994	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	6 674	7 230
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	101 159	69 716
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	43	1 055
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 117 409	2 276 233	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	108 414	100 406	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 580	2 941	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	2 580	2 941	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 919	2 319	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 919	2 319	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(339)	622	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	108 076	101 028	

Designation de l'entreprise : Société 2B DESIGN Nant

Produits exceptionnels	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Total des produits exceptionnels (7) (VII)
HA	4 903	1 730
HB	2 950	
HC		
HD	7 853	1 730
HE	4 842	3 454
HF		
HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		3 454

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	
HI	(1 725)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
HK	24 894
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	
HL	2 230 133
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)	
HM	2 148 676
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	
HN	81 457

HO	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
HI	Dont produits de locations immobilières	
IG	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	
HP	Dont - Crédit bail mobilier	
HQ	Dont - Crédit bail immobilier	
IH	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	
IJ	Dont produits concernant les entreprises liées	
IK	Dont intérêts concernant les entreprises liées	
IL	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.T.)	
IM	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
IN	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
IO	Dont transferts de charges	
IP	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	
IQ	Dont cotisations facultatives	
IR	A6	obligatoires
	A7	dont cotisations Madelin
IS	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	
IT	A8	aux nouveaux plans d'épargne retraite
	A9	facultatives
(7) joindre en annexe (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ci le		
Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels		
Régularisation compte de tiers		
Pénalités et amendes		
Exercice N		
Exercice N-1		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	
Charges antérieures	Produits antérieurs
Exercice N	
Exercice N-1	

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 480 318.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 097 302.39 Euros et dégageant un bénéfice de 81 456.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 à partir du mois de mars 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

À la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société, l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	71 587	9 995	1 324	1 324	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	238 790	Révaluations	Augmentations	
										Acquisitions	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		71 587	9 995	1 324	1 324	Matériel de bureau et informatique, Mobilier		71 587			
Installations générales aménagements divers		81 582				Installations générales aménagements divers		81 582			
Prêts, autres immobilisations financières		7 507				Prêts, autres immobilisations financières		7 507			
TOTAL		160 676	9 995	1 324	1 324	TOTAL		160 676			
TOTAL GENERAL		327 879				TOTAL GENERAL		327 879			

Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	3 000	239 790	71 587	11 319	82 906	7 507	7 507	TOTAL	Prêts, autres immobilisations financières	TOTAL	3 000	330 203	TOTAL GENERAL
Autres immobilisations incorporelles		3 000	239 790	71 587	11 319	82 906	7 507	7 507		Prêts, autres immobilisations financières			330 203	TOTAL GENERAL
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				71 587	11 319	82 906	7 507	7 507		Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Installations générales aménagements divers				81 582						Installations générales aménagements divers				
TOTAL				160 676						TOTAL				
TOTAL GENERAL				327 879						TOTAL GENERAL				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 188	1 300		3 488
Installations générales agencements aménagements divers	58 982	4 483	0	63 465
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 127	891	1	9 018
TOTAL	67 109	5 374	0	72 483
TOTAL GENERAL	69 297	6 674	0	75 971

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 300				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 483				
Matériel de bureau informatique mobilier	891				
TOTAL	5 374				
TOTAL GENERAL	6 674				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	47 000				47 000
TOTAL	47 000				47 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	93 671	98 995	93 671		98 995
Sur comptes clients	3 060	2 164			5 224
TOTAL	96 731	101 159	93 671		104 219
TOTAL GENERAL	143 731	101 159	93 671		151 219
Dont dotations et reprises d'exploitation		101 159	93 671		

La provision pour risque et charges correspond à un litige prud'hommal pour un montant de 28 000 € et un litige commercial pour un montant de 19 000 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

similaires suivent un traitement comparable.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité.

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Variation des stocks	A la fin de l'exercice		Au début de l'exercice	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	656 316		635 149	
Approvisionnements				
Total I	656 316		635 149	
Production				
Production en cours				
		21 167		

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Évaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 032	
Dettes fiscales et sociales	23 860	
Autres dettes	2 218	
Total		145 109

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 542
Total	19 542

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations		190 014	
Créances clients et comptes rattachés		2 320	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	2 097 302
Total	2 097 302

Répartition par secteur géographique	Montant
France	2 097 302
Exportation	
Total	2 097 302

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	7
Total	7

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 919	2 510
Dont entreprises liées		2 510

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat courant	101 028				20 788
Résultat exceptionnel (hors participation)	3 011				843
Résultat comptable (hors participation)	104 039				21 631
Résultat avant impôt					
Impôt					

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 000 euros, décomposés de la manière suivante, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				33 757	33 757
Amortissements				2 072	2 072
- cumuls exercices antérieurs				6 752	6 752
- dotations de l'exercice				8 824	8 824
Total				8 824	8 824
Redevances payées				11 359	11 359
- cumuls exercices antérieurs				4 930	4 930
- exercice				16 289	16 289
Total				16 289	16 289
Redevances restant à payer				4 930	4 930
- à un an au plus				13 146	13 146
- entre 1 et 5 ans				18 076	18 076
Total				18 076	18 076
Valeur résiduelle				338	338
- entre 1 et 5 ans					
Total				338	338

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'entreprise qui s'élève à 91 574 € (IFC + charges sociales), l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques suivants :

- L'augmentation annuelle des salaires : 1,50 % constant pour la catégorie : Non Cadres
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 0.77 % (inflation comprise)
- Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à : 62 ans pour la catégorie : Non Cadres
- Le taux de rotation retenu est : Faible pour la catégorie : Non Cadres
- Le taux de charges sociales patronales est : 36.1 % pour la catégorie : Non Cadres
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF 00-02.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation compte de tiers	1 730	
Total	1 730	
Charges exceptionnelles		
- Régularisation compte de tiers	3 199	
- Pénalités et amendes	255	
Total	3 454	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursements charges de personnel	4 970
Remboursements d'assurance	29 811
Total	34 781

SOMMAIRE

page
1

- Evénements significatifs postérieurs à la clôture
- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 1
Permanence ou changement de méthodes 2

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 2
Etat des amortissements 3
Etat des provisions 3
Etat des échéances des créances et des dettes 4
Composition du capital social 4
Fonds commercial 4
Evaluation des amortissements 5
Evaluation des matières et marchandises 5
Variation détaillée des stocks et des en-cours 6
Dépréciation des stocks et en cours 6
Evaluation des créances et des dettes 6
Dépréciation des créances 6
Charges à payer 6
Charges et produits constatés d'avance 7
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan 7

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires 7
Ventilation de l'effectif moyen 7
Charges et produits financiers concernant les entr. liées 7
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices 8
Honoraires des commissaires aux comptes 8

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail 8
Engagement en matière de pensions et retraites 9

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels 9
Transferts de charges 9

NA = Non Applicable NS = Non significative

2B DESIGN
Société par actions simplifiée
au capital de 72 520 euros
Siège social : 37 Rue Croix Baragnon, 31000 TOULOUSE
392 085 361 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 JUILLET 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 81 456,77 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes 80 000,00 euros
Soit 20,41 euros par action

Le solde, au compte « autres réserves », soit 1 456,77 euros
qui s'élève ainsi à 76 310 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
31/12/2018	/	80 000 €
31/12/2017	/	50 000 €
31/12/2016	/	/

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
La Présidente





EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33525 BRUGES CEDEX
+33 (0)5 57 19 12 12
sagec@actheos.com
www.actheos.com



2B DESIGN S.A.S.

37, rue Croix Baragnon
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Dossier suivi par M. Nicolas MALAUZAT
Commissaire aux Comptes

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33525 BRUGES CEDEX
+33 (0)5 57 19 12 12
sagec@actheos.com
www.actheos.com

2B DESIGN S.A.S.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la Société 2B DESIGN,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Règles et principes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bruges, le 10 juillet 2020
Le Commissaire aux Comptes
SAGEC



Nicolas MALAUZAT



Bilan

Compte
de
Résultat

Annexe

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 72 520 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	72 520	72 520		
	Réserves				
	Réserve légale	7 252	7 252		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	74 853	72 445	2 408	3.32
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	81 457	82 408	951	1.15
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	483 561	482 105	1 457	0.30
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	47 000	47 000		
	Total III	47 000	47 000		
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 540	14 525	5 985	41.20
	Concours bancaires courants	100 000	100 000		
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	170 833	135 630	35 203	25.96
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	538 825	491 759	47 066	9.57
	Dettes fiscales et sociales	127 935	91 944	35 990	39.14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	3 624	94 993	91 368	96.18	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	949 757	928 851	20 906	2.25
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 480 318	1 457 955	22 363	1.53

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

947 238

1 038 547

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 580		2 941		361	12.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 580		2 941		361	12.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 919		2 319		600	25.88
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 919		2 319		600	25.88
2. Résultat financier (V-VI)	339		622		961	154.41
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	108 076		101 028		7 048	6.98
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 730		4 903		3 173	64.73
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 950		2 950	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	1 730		7 853		6 123	77.98
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 454		4 842		1 388	28.66
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	3 454		4 842		1 388	28.66
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 725		3 011		4 736	157.29
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	24 894		21 631		3 263	15.08
Total des produits (I+III+V+VII)	2 230 133		2 387 433		157 300	6.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 148 676		2 305 025		156 349	6.78
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	81 457		82 408		951	1.15

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

6 955

1 908

: Redevance de crédit bail Immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SYGNATURES SAS

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

SOMMAIRE

page 1

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Permanence ou changement de méthodes

1 2

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

Etat des amortissements

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Composition du capital social

Fonds commercial

Evaluation des amortissements

Evaluation des matières et marchandises

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Dépréciation des stocks et en cours

Evaluation des créances et des dettes

Dépréciation des créances

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

7 7 7

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation de l'effectif moyen

Charges et produits financiers concernant les entr. liées

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Honoraires des commissaires aux comptes

7 7 7 8 8

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail

Engagement en matière de pensions et retraites

8 9

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

Transferts de charges

9 9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 480 318.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 097 302.39 Euros et dégageant un bénéfice de 81 456.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 à partir du mois de mars 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

À la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société, l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Augmentations	Valeur brute		TOTAL
	début d'exercice	d'exercice	
Acquisitions		Révaluations	
			4 000
			71 587
			9 995
			81 582
			7 507
			7 507
			TOTAL
			1 324
			Matériel de bureau et informatique, Mobilier
			Instalations générales agencements aménagements divers
			TOTAL
			238 790
			Autres postes d'immobilisations incorporelles
			TOTAL
			3 000
			Poste à Poste
			Cessions
			Diminutions
			Valeur brute en fin d'exercice
			Réévaluation
			Valeur d'origine fin exercice
			239 790
			71 587
			11 319
			82 906
			TOTAL
			Prêts, autres immobilisations financières
			TOTAL
			7 507
			TOTAL GENERAL
			3 000
			330 203

Augmentations	Valeur brute		TOTAL
	début d'exercice	d'exercice	
Acquisitions		Révaluations	
			4 000
			71 587
			9 995
			81 582
			7 507
			7 507
			TOTAL
			1 324
			Matériel de bureau et informatique, Mobilier
			Instalations générales agencements aménagements divers
			TOTAL
			238 790
			Autres postes d'immobilisations incorporelles
			TOTAL
			3 000
			Poste à Poste
			Cessions
			Diminutions
			Valeur brute en fin d'exercice
			Réévaluation
			Valeur d'origine fin exercice
			239 790
			71 587
			11 319
			82 906
			TOTAL
			Prêts, autres immobilisations financières
			TOTAL
			7 507
			TOTAL GENERAL
			3 000
			330 203

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 188	1 300		3 488
Installations générales agencements aménagements divers	58 982	4 483	0	63 465
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 127	891	1	9 018
TOTAL	67 109	5 374	0	72 483
TOTAL GENERAL	69 297	6 674	0	75 971

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 300				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 483				
Matériel de bureau informatique mobilier	891				
TOTAL	5 374				
TOTAL GENERAL	6 674				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	47 000				47 000
TOTAL	47 000				47 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	93 671	98 995	93 671		98 995
Sur comptes clients	3 060	2 164			5 224
TOTAL	96 731	101 159	93 671		104 219
TOTAL GENERAL	143 731	101 159	93 671		151 219
Dont dotations et reprises d'exploitation		101 159	93 671		

La provision pour risque et charges correspond à un litige prud'hommal pour un montant de 28 000 € et un litige commercial pour un montant de 19 000 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut		TOTAL
	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
Autres immobilisations financières	7 507	0	7 507
Clients douteux ou litigieux	6 269	6 269	12 538
Autres créances clients	201 438	201 438	402 876
Personnel et comptes rattachés	10	10	20
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 601	3 601	7 202
Taxe sur la valeur ajoutée	21 750	21 750	43 500
Groupe et associés	192 524	192 524	385 048
Débiteurs divers	25 931	25 931	51 862
Charges constatées d'avance	19 542	19 542	39 084
TOTAL	478 572	471 065	949 637

Etat des dettes	Montant brut		TOTAL
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	100 000	100 000	200 000
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 540	6 021	14 561
Fournisseurs et comptes rattachés	538 825	538 825	1 077 650
Personnel et comptes rattachés	13 560	13 560	27 120
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 590	35 590	71 180
Impôts sur les bénéfices	3 262	3 262	6 524
Taxe sur la valeur ajoutée	68 159	68 159	136 318
Autres impôts taxes et assimilés	7 363	7 363	14 726
Autres dettes	3 624	3 624	7 248
TOTAL	778 924	776 405	1 555 329

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres	
		Créés	Remboursés
actions	18.5000	3 920	3 920
Total			3 920

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments		Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	
Fonds de commerce	202 757		202 757
Total	202 757		202 757

Sont comptabilisés dans le poste Fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Il est composé des fonds commerciaux inscrits au bilan à l'ouverture de l'exercice et qui ne font pas l'objet d'amortissements.

En l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation de notre fonds de commerce est illimitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement.

En l'absence d'amortissement un test de dépréciation annuel est réalisé. Le cas échéant, il fait l'objet d'une dépréciation. Les actifs ayant des caractéristiques

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

similaires suivent un traitement comparable.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité.

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Variation des stocks	Au début de l'exercice		A la fin de l'exercice	
	Augmentation	Diminution	656 316	635 149
Marchandises			656 316	635 149
- Marchandises revendues en l'état	21 167			
Approvisionnements			656 316	635 149
Total I	21 167		656 316	635 149
Production				
Production en cours				

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 032	
Dettes fiscales et sociales	23 860	
Autres dettes	2 218	
Total	145 109	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 542
Total	19 542

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations		190 014	
Créances clients et comptes rattachés		2 320	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	2 097 302
Total	2 097 302

Répartition par secteur géographique	Montant
France	2 097 302
Exportation	
Total	2 097 302

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	7
Total	7

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 919	2 510
Dont entreprises liées		2 510

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat courant	101 028		
Résultat exceptionnel (hors participation)	3 011		
Résultat comptable (hors participation)	104 039		
Impôt			20 788
			843
			21 631

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 000 euros, décomposés de la manière suivante, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				2 072	2 072
- dotations de l'exercice				6 752	6 752
Total				8 824	8 824
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				11 359	11 359
- exercice				4 930	4 930
Total				16 289	16 289
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				4 930	4 930
- entre 1 et 5 ans				13 146	13 146
Total				18 076	18 076
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				338	338
Total				338	338

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'entreprise qui s'élève à 91 574 € (IFC + charges sociales), l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques suivants :

- L'augmentation annuelle des salaires : 1,50 % constant pour la catégorie : Non Cadres
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 0.77 % (inflation comprise)
- Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à : 62 ans pour la catégorie : Non Cadres
- Le taux de rotation retenu est : Faible pour la catégorie : Non Cadres
- Le taux de charges sociales patronales est : 36.1 % pour la catégorie : Non Cadres
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF 00-02.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation compte de tiers	1 730	
Total	1 730	
Charges exceptionnelles		
- Régularisation compte de tiers	3 199	
- Pénalités et amendes	255	
Total	3 454	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursements charges de personnel	4 970
Remboursements d'assurance	29 811
Total	34 781

